Conseil municipal de Saint Nicolas du 14/06/2021

<u>Présents:</u> Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Nouveaux statuts de l'Agglomération d'Agen :

Les statuts de l'Agglomération d'Agen datent de 2013. Il y a eu depuis des évolutions législatives. Il est également nécessaire de réduire un certain nombre d'iniquités territoriales.

Après présentation des évolutions, les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité à ces évolutions.

Fusion avec la PAPS:

L'agglomération d'Agen a proposé à la PAPS de fusionner son territoire et ses compétences. La nouvelle organisation de la gouvernance à 44 communes (31 Agglo et 13 PAPS) a été présentée aux membres du conseil municipal ainsi que les conséquences financières de cette fusion. Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal sont favorables à l'intégration de la PAPS.

Le processus de validation des statuts et de la fusion avec la PAPS est le suivant :

17 juin : avis du bureau communautaire sur les nouveaux statuts et la fusion,

Entre le 17 juin et le 08 juillet : conférence des maires de la PAPS pour avis sur la fusion

08 juillet : délibération en conseil d'Agglomération sur la fusion et les statuts,

Début septembre : délibération du conseil de la PAPS sur la fusion,

Mi septembre à mi décembre : consultation des conseils municipaux des 44 communes sur les statuts et la fusion. Pour être adoptés, il faudra que les votes sur les statuts et la fusion recueillent 66% des conseils municipaux en nombre de conseils ou 66% des conseils municipaux en nombre d'habitants représentés.

Fin décembre : arrêté préfectoral pour mise en place le $\mathbf{1}^{\text{er}}$ janvier 2022 si le processus va à son terme.

2- <u>Demande de subvention au Conseil Départemental pour la restauration de la statue de Saint Roch</u>

Il est nécessaire de restaurer la statue de Saint Roch, seul objet classé aux monuments Historiques de la commune.

Une demande de subvention de 50% du montant des travaux a déjà été demandée à la DRAC.

Si cette subvention est accordée, nous pourrons demander une subvention représentant 25% du montant des travaux au Conseil Départemental (CD).

De façon à anticiper la réponse de la DRAC, nous proposons de délibérer sur la subvention du CD d'un montant de 1062 € soit 25% du coût des travaux qui se montent à 4248 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser M le Maire à solliciter la subvention et à signer tous les documents liés à cette opération.

3- Vente de parcelles à M Bernard NOGUES

Un certain nombre de parcelles a été rétrocédé à la commune de Saint Nicolas de la Balerme par l'entreprise ESBTP après l'exploitation de la gravière de Coutet.

M Bernard NOGUES demeurant à Saint Nicolas de la Balerme souhaite acquérir une partie de ces parcelles représentant une surface de 51 301 m² qui seront vendues pour la somme de 9 829 €.

M BERNARD NOGUES laissera l'accès au public sur le chemin matérialisé sur le plan cadastral au nord des parcelles.

M Damien NOGUES ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants la vente de ces parcelles à M Bernard NOGUES et donne tout pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette cession.

4- Vente de parcelles à M Jean-Guy PIASENTIN

Un certain nombre de parcelles a été rétrocédé à la commune de Saint Nicolas de la Balerme par l'entreprise ESBTP après l'exploitation de la gravière de Coutet.

M Jean-Guy PIASENTIN demeurant à Saint Nicolas de la Balerme souhaite acquérir une partie de ces parcelles représentant une surface de 53 081 m² qui seront vendues pour la somme de 10 170 €. M Jean-Guy PIASENTIN laissera l'accès au public sur le chemin matérialisé sur le plan cadastral au nord des parcelles.

M Damien NOGUES ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants la vente de ces parcelles à M Jean-Guy PIASENTIN et donne tout pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette cession.

5- <u>Décision modificatives n°1</u>

Une modification du budget 2021 est nécessaire pour équilibrer le budget d'investissement.

Un virement de 70 000 € sera réalisé du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement. Cela ne change en rien le solde final du budget prévisionnel de la commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

6- <u>Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le syndicat Territoire Energie 47</u> (TE 47)

Les syndicats Energies de la région Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un groupement de commandes à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel il est proposé de faire adhérer la commune.

Il est entendu que si l'offre de fourniture ne convient pas à la commune, elle est libre de refuser la proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité.

7- Recherche de médecins pour la maison de santé d'Astaffort

Il n'y a plus que deux médecins à Astaffort, l'un d'entre eux va bientôt prendre sa retraite. Il n'y a plus de médecin à Caudecoste et le dernier médecin de Layrac prend sa retraite dans un mois.

Le risque à court terme est de ne plus avoir de médecins sur notre territoire.

La municipalité d'Astaffort a décidé de faire appel à un cabinet spécialisé pour trouver des candidats pour la maison de santé. Le coût est élevé mais il n'est payé que si le cabinet trouve des médecins qui s'installent réellement.

Le coût de recherche global comprend des publications dans des revues spécialisées, la réalisation d'un film promotionnel et le paiement du cabinet au nombre de médecins trouvés.

La dépense prévisionnelle pour deux médecins est de 21 000 €.

Elle est financée par une cagnotte en ligne ouverte à tous, une participation des professionnels de santé de la maison de santé et un appel à subvention pour les communes concernées à hauteur de un € par habitant pour deux médecins et deux euros par habitants pour trois médecins.

Le conseil municipal approuve cette méthode et son financement. Cette subvention sera à prévoir sur le budget 2022.

8- Point des travaux et investissements

Terrain de pétanque :

Les travaux sont terminés. Il reste à demander du FST à l'agglomération d'Agen lorsque le nouveau règlement sera voté.

Protections incendie:

La DETR au taux de 40% a été acceptée par la préfecture pour l'installation de protections contre l'incendie. Les démarches sont en cours pour la protection des nouvelles maisons de Bonneau, le hangar photovoltaïque de Clamens et une nouvelle construction à Barrac.

Cloison de l'école :

La DETR au taux de 30% a été acceptée. Les travaux vont être commandés pour une réalisation au second semestre.

Columbarium et matériels de la cuisine de la salle des fêtes

La DETR n'a pas été acceptée par la préfecture.

L'entreprise LAGUILLERMIE d'Astaffort propose un prix très inférieur pour le columbarium par rapport au devis de l'entreprise GRANIMONT.

Le nouveau règlement du FST permet de monter la subvention à 50% de la somme totale sur ces deux dossiers et de demander du FST sur le terrain de pétanque grâce au nouveau règlement.

Compte-tenu de ces éléments, le coût total pour la commune reste quasiment le même.

Le conseil municipal approuve dans ces conditions le lancement des travaux pour le columbarium et la salle des fêtes.

<u>Carrefour de Siman</u>:

Le poteau gênant la visibilité sera déplacé par ENEDIS en septembre. Cauzette sera ensuite passé en agglomération pour réduire la vitesse à 50 km/h.

Carrefour Saint Philipp:

Le président de l'agglomération d'Agen a répondu favorablement à notre demande d'assistance pour l'étude et la réalisation de notre projet d'amélioration.

Méthode de choix des investissements à réaliser :

Des investissements seraient nécessaires dans les années à venir pour améliorer ou maintenir en état le patrimoine communal.

A cela viennent s'ajouter les décisions d'entretien et d'investissement sur la voirie communale à partir de 2022.

De façon à prioriser les besoins en tenant compte du budget disponible, une réunion de travail sera organisée avec les membres du conseil qui souhaitent y participer fin juin.

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	2
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	558
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	elle
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	